



Pour les besoins du présent document, il est entendu que le masculin comprend le féminin.

CONGRÈS DE L'ACSP

DIRECTIVES QUANT À L'ADHÉSION À L'ACSP POUR LES PRÉSENTATEURS DE COMMUNICATIONS, AUTEURS, CO-AUTEURS ET CONCURRENTS DES COMPÉTITIONS « PRÉSENTATIONS PAR AFFICHE » ET « MA THÈSE EN TROIS MINUTES »

-Approuvé le 05.06.04; modifié le 06.12.14, le 04.06.15, le 18.09.15 et le 7.10.16-

Le conseil d'administration de l'ACSP a adopté la proposition suivante :

1. Les présentateurs des communications et les concurrents des compétitions « Présentations par affiche » et « Ma thèse en trois minutes » dans le programme de notre congrès annuel doivent être membres de l'ACSP.
2. Les auteurs et co-auteurs dans le programme de notre congrès annuel qui sont des politologues canadiens résidant au Canada, qu'ils viennent ou non au congrès, doivent devenir membres de l'ACSP.
3. Que les auteurs et co-auteurs dans le programme de notre congrès annuel qui ne sont pas membres soient invités à se joindre à notre association et que le nom de ceux qui, à la date limite fixée pour les inscriptions anticipées par le Congrès des sciences humaines et/ou l'ACSP, ne l'ont pas fait, soit retiré du programme par le président du comité du programme dans la semaine qui suit.
4. Que les auteurs, co-auteurs et invités dans le programme de notre congrès annuel suivants ne soient pas tenus d'être membres de l'ACSP :
 - 4.1 les invités spéciaux du comité du programme;
 - 4.2 les auteurs et co-auteurs qui ne résident pas au Canada, qui assistent au congrès et qui fournissent la confirmation de leur adhésion à leur association nationale¹;
 - 4.3 les auteurs et co-auteurs qui ne résident pas au Canada et qui n'assistent pas au congrès;
 - 4.4 les auteurs et co-auteurs provenant d'autres disciplines.

¹ Association nationale qui regroupe des politologues.